

Place des jeunes dans les territoires ruraux

Déclaration du groupe CFTC

Les jeunes ruraux.ales ont une capacité à trouver du travail plus conséquente que les jeunes urbain.e.s, lorsqu'ils.elles ont fait des études courtes ou sont issu.e.s de l'apprentissage. A contrario ceux.celles qui ont fait des études longues sont plus touché.e.s par le chômage, ne pouvant trouver un travail correspondant à leur formation.

Le taux de chômage est important pour les jeunes qui sont sans activité professionnelle ou sorti.e.s du monde scolaire.

Ces problèmes d'accès au monde du travail sont accentués par une mobilité difficile du fait d'une organisation insuffisante voire déficiente des transports collectifs et par conséquent une obligation d'avoir son propre moyen de déplacement ce qui entraîne un coût supplémentaire par rapport aux jeunes urbain.e.s.

Pour maintenir les jeunes ruraux.ales sur leur territoire d'origine ou rendre appétant le monde rural, il y a nécessité d'une prise de conscience sérieuse par les élu.e.s et les politiques menées afin d'assurer un traitement équitable entre territoires ruraux et urbain.e.s. Il est lassant pour les citoyen.ne.s ruraux.ales de s'entendre répondre, on ne vous oublie pas, sans pour autant que concrètement ils.elles bénéficient des effets de décisions prises.

Certaines d'entre elles sont tellement différées dans leur application qu'elles pourraient être inexistantes Le cas de la couverture numérique en est un des exemples.

L'accès aux soins, l'accueil de la petite enfance, l'accès à la culture, sont des éléments nécessaires et décisifs pour des jeunes qui souhaitent quitter le monde urbain et s'installer sur un territoire rural. L'accessibilité à un logement ou son acquisition sont peut-être plus faciles qu'en ville, le passage aux communautés de communes a eu pour conséquence une hausse des taxes d'habitation sans pour autant que les habitants des zones rurales bénéficient des mêmes infrastructures ou des mêmes avantages que les urbain.e.s.

La CFTC appuie la préconisation qui rend obligatoire une compétence « jeunesse » au sein des communautés de communes, indépendamment du fait que cette formulation nous interpelle. Intégrer les jeunes dans le processus de décisions territoriales aura pour effet de les sensibiliser à la vie locale et les rendre acteur.rice.s. Le renouvellement des mandats des élu.e.s, par sa limitation dans la durée, est une mesure raisonnable et de bon sens.

La mise en place de campus ruraux de projets, préconisée par l'avis, serait un autre moyen efficace pour amener les jeunes à participer activement à des projets de développement territorial et seraient source d'emploi.

L'accès à la diversité de filières de formation est une préconisation importante pour la CFTC. Les jeunes sont contraint.e.s dans leur orientation. Leurs choix sont plus pragmatiques au regard de la réalité de leur territoire. A résultats scolaires identiques, le taux de demande – et d'accès – des élèves ruraux.ales en 2de générale est plus faible. La voie professionnelle rencontre davantage de succès, et les études supérieures, souvent courtes

(DUT ou BTS), ne s'envisagent pas sans mobilité. Favoriser la formation à distance ainsi que faciliter l'accès aux internats permettraient d'éviter l'autocensure de ces jeunes par des formations inexistantes sur leur territoire.

La CFTC a voté l'avis qu'il approuve